

# Séance ordinaire du 15 août 2022



2022-08  
207

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 août 2022 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin  
Siège #2 - M. Frédéric Poulin  
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon  
Siège #5 - M. Vincent Breton  
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

Les élus présentent les activités.

2022-08  
208

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 04.01** - Séance ordinaire du 11 juillet 2022
- 05 - CORRESPONDANCE**
  - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu

d'enfouissement sanitaire

**06.02** - SSDF - Modification des heures de collecte au contrat «Collecte et transport des ordures»

**07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

**07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2022 et des engagements du mois

**08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

**08.01** - Réunion du comité des travaux publics

**08.02** - Entente appel d'offres FQM - Fourniture de luminaires de rue au

DEL

**08.03** - Appel offre - Adjudication contrat acquisition d'une rétrocaveuse

**08.04** - Décompte progressif no 3 - Travaux reconfiguration 22e Avenue

**08.05** - Soumission Sel Warwick

**08.06** - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes

locales

**09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture

**09.02** - Contribution Camp de jour été 2022 - St-Évariste

**09.03** - Prix municipalité et développement durable

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

**10.02** - Abrogation servitude

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

**12 - FINANCES**

**12.01** - Activités et rapports financiers

**12.02** - Comptes du mois de juillet 2022 et engagements financiers du mois

suivant

**12.03** - Dons et commandites

**12.04** - Renouvellement assurances

**12.05** - Tarification clés station vidange

**13 - LÉGISLATION**

**13.01** - Avis de motion 531-2022 - Modification règlement sur la circulation des camions et véhicules outils

**14 - DIVERS**

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

**04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-08  
209**

**04.01 - Séance ordinaire du 11 juillet 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**05 - CORRESPONDANCE**

## 05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session d'août 2022.

### 5.01.01 - Informations

- OMH | Journal de juillet 2022;
- Village Relais | Bulletin de juillet 2022.

### 5.01.02 - Invitations

- Espace Muni
  - Convocation assemblée générale extraordinaire;
  - Ordre du jour;
  - Règlements généraux.

### 5.01.03 - Remerciements

- L'abbé Aubin Somé;
- Moisson Beauce.

## 06 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de juillet 2022 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2022	Comparatif 2021
Déchets industriels et commerciaux:	10.35 t	156.15 t	158.69 t
Déchets résidentiels:	34.52 t	178.25 t	171.95 t
Total à l'enfouissement :	44 .87 tonnes	334.40 tonnes	330.64 tonnes
Matières compostables:	10.35 t	71.91 t	71.96 t
Matériaux secs mélangés:	27.01 t	166.92 t	149.51 t
Recyclage industriel et commercial:	15.58 t	88.14 t	82.92 t
Recyclage résidentiel:	10.02 t	83.75 t	81.73 t

2022-08  
210

### 06.02 - SSDF - Modification des heures de collecte au contrat «Collecte et transport des ordures»

Attendu la demande déposée par Services Sanitaires Denis Fortier inc, afin de modifier les heures des collectes inscrites à l'article 15.10 du contrat "Collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières putrescibles";

Attendu le document joint à la présente expliquant les raisons de cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- De modifier l'article 15.10 "heures des collectes" en remplaçant l'horaire des collectes par le suivant:
  - La collecte devra se faire entre 4 heures et 18 heures.
- Que cette résolution fasse partie intégrante du contrat "Collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières putrescibles du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

Aucun procès-verbal à déposer. Le comité a tenu une rencontre le 6 juillet dernier. Le procès-verbal de cette rencontre sera adopté par le comité lors de la réunion de septembre et sera par la suite déposé à ce conseil.

### **07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juillet 2022 et des engagements du mois**

Aucune réunion du comité incendie n'a eu lieu en août. Les dépenses et engagements sont adoptés au point 12.02

## **08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**

### **08.01 - Réunion du comité des travaux publics**

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 9 août 2022.

Les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2022-08  
211**

### **08.02 - Entente appel d'offres FQM - Fourniture de luminaires de rue au DEL**

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Attendu que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Attendu que, dans le respect de sa Politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

Attendu qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

Attendu que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de La Guadeloupe doit conclure une entente avec la FQM ;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

Attendu que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de La

Guadeloupe pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu :

- Que la Municipalité de La Guadeloupe participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;
- Que Mme Christiane Lacroix, directrice générale et Mme Vanessa Roy, mairesse, soient autorisées à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;
- Que Mme Christiane Lacroix, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de La Guadeloupe, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;
- Que la direction générale ou toute personne qu'il désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
212**

### **08.03 - Appel offre - Adjudication contrat acquisition d'une rétrocaveuse**

Attendu l'appel d'offres public # 2022-06-2 lancé sur le SEAO par la Municipalité de La Guadeloupe pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve et d'équipements;

Attendu la soumission reçue et la conformité de cette dernière :

- Longus Québec (8348871 Canada inc):
  - Rétrocaveuse Case de Série 590SN : 226 819.00 \$ + taxes;
  - Option 1 : Garantie prolongée sur le groupe motopropulseur et sur le système hydraulique de 5 ans / 5 000 heures : 6 660.00\$ + taxes;
  - Option 2 : Gratte à neige: 37 339.00 \$ + taxes.

Attendu qu'il est spécifié, à l'article 1.16, "Option du devis administratif ", que la Municipalité peut se prévaloir ou non des options no 1 et no 2;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter la soumission de Longus Québec ainsi que l'option 1 "Garantie prolongée" et l'option 2 "Gratte à neige" au montant total de 270 758\$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
213**

### **08.04 - Décompte progressif no 3 - Travaux reconfiguration 22e Avenue**

*« La mairesse, Mme Vanessa Roy et le conseiller au siège no 6, M. Carl Boilard déclarent que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Ils confirment qu'ils n'ont pas participé et qu'ils ne participeront pas aux délibérations sur ce sujet, qu'ils ne voteront pas et qu'ils ne tenteront pas d'influencer le vote. »*

*En vertu de l'article 116 du Code municipal du Qc, les élus désignent M. Vincent Breton afin qu'il agisse comme maire suppléant lors des discussions et de la décision de ce point.*

Attendu l'avancement des travaux de reconfiguration de l'intersection de la 22<sup>e</sup> Avenue et la recommandation de WSP pour le paiement #3, au montant de 69 147.11 \$, incluant les taxes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter la recommandation de

paiement et d'autoriser le déboursé à Excavation Bolduc inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
214**      **08.05 - Soumission Sel Warwick**

Attendu la proposition de Sel Warwick pour le prix du sel adoucisseur, au montant de 7 282.00\$ + taxes, déposée à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter l'offre et d'autoriser l'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
215**      **08.06 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 5 745 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu que le village de La Guadeloupe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**

La directrice générale dépose:

- Le rapport mensuel des activités d'août 2022;
- La programmation d'automne 2022, préparée par l'agente de développement du loisir et de la vie communautaire;
- Le compte-rendu de la rencontre des ressources en loisirs et culture tenue le 2022-07-05.

**2022-08  
216**      **09.02 - Contribution Camp de jour été 2022 - St-Évariste**

Attendu que la Municipalité de la Guadeloupe assure le service et les activités d'un camp de jour estival;

Attendu que les enfants non-résidents sont admis selon les critères suivants :

- Tarif différent, soit 360\$ par enfant pour la saison 2022;
- Raison exceptionnelle qui l'empêche de s'inscrire dans sa municipalité;
- La Municipalité de La Guadeloupe a le nombre suffisant de moniteurs pour assurer la sécurité des enfants.

Attendu que la Municipalité de St-Évariste accepte de contribuer aux frais de ce service afin que leurs enfants soient admis aux activités du camp de jour de La Guadeloupe et que ceux-ci bénéficient du tarif résident;

Attendu que les inscriptions 2022 se détaillent comme suit :

- La Guadeloupe 94
- St-Évariste 24
- Non-Résidents 5

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a reçu l'approbation d'une contribution d'Emploi d'été Canada pour deux (2) moniteurs de camp de jour;

Attendu que la facture #1335 a été émise à la Municipalité de St-Évariste le 16 juin 2022, estimant les inscriptions de St-Évariste à 18;

Attendu que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1, article 54 et 56, ne permet pas à la Municipalité de La Guadeloupe de répondre à la demande de St-Évariste par sa résolution 20-06-2022-308 (une liste des inscriptions devra nous être remise);

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu de transmettre la facture d'ajustement #1354, jointe à la présente, selon les conditions détaillées sur celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
217**

### **09.03 - Prix municipalité et développement durable**

Attendu que dans le cadre de la semaine de la municipalité, le MAMH souligne l'apport de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué à améliorer le mieux-être et le développement de leur communauté;

Attendu la réalisation du projet municipal "Frigo collectif la Guadeloupe" permettant aux citoyens de disposer de leurs surplus alimentaires et de jardin, et ainsi éviter le gaspillage alimentaire tout en permettant aux personnes souffrant d'insécurité alimentaire ou de difficultés financières d'avoir accès à des aliments supplémentaires;

Attendu la participation bénévole des citoyennes et citoyens dans ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- D'appuyer le dépôt du projet "Frigo collectif La Guadeloupe" dans la catégorie Municipalité et développement durable, catégorie récompensant les municipalités ayant réalisé une démarche intégrée de développement durable visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents;
- D'autoriser Mme Sarah-Ève Fortin, agente de développement du loisir et de la vie communautaire, à déposer la candidature de la Municipalité La Guadeloupe et à signer les documents relatifs à celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

Aucun procès-verbal à déposer.

### **10.02 - Abrogation servitude**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

## **12 - FINANCES**

## 12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

2022-08  
218

## 12.02 - Comptes du mois de juillet 2022 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu

- que les comptes du mois de juillet 2022 au montant total de 241 097.89 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	33 425.66 \$
Salaires nets payés:	68 621.10 \$
Remise d'employeur & syndicat:	25 846.85 \$
Comptes à payer:	113 204.28 \$
Total:	241 097.89\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2022 pour un montant total de 133,500.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

2022-08  
219

## 12.03 - Dons et commandites

*« La Mairesse, Mme Vanessa Roy déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Elle confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote. »*

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser les déboursés:

- Choc des Générations, évènement 2022 | Location gratuite du Centre sportif (côté glace);
- Roses pour la cause | 100\$;
- Groupe de Catéchèse | Photocopies gratuites.

Adoptée unanimement.

**2022-08  
220**

#### **12.04 - Renouvellement assurances**

Attendu le contrat de renouvellement d'assurances municipales 2022-2023 joint à la présente;

Attendu que la surprime de 25% ajoutée sur l'emplacement #7 aréna serait retirée sur présentation des documents suivants :

- Le plus récent rapport du système d'extinction automatique;
- Le certificat de nettoyage des hottes et conduits de ventilation;
- Dernière vérification de l'extincteur de type K dans la cuisine.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu:

- D'accepter le renouvellement d'assurances municipales 2022-2023;
- D'autoriser le paiement de la facture au montant de 78 372.09\$;
- De répartir le montant dans les postes budgétaires selon les pourcentages établis;
- De fournir les documents demandés afin de retirer la surprime;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer les documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2022-08  
221**

#### **12.05 - Tarification clés station vidange**

Attendu que la station de vidange pour VR située sur la 8e rue Ouest est accessible à tous;

Attendu que la Municipalité souhaite encadrer l'utilisation de cette station;

Attendu les recommandations du comité des travaux publics:

- Station accessible aux résidents de La Guadeloupe seulement;
- Dépôt exigé pour une clé d'accès.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu :

- D'installer un système avec cadenas afin de contrôler l'accès;
- De remettre une clé aux citoyens de La Guadeloupe en échange d'un dépôt au montant de 30\$.

Une affiche sera installée près de l'installation afin d'indiquer les règles d'utilisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **13 - LÉGISLATION**

#### **13.01 - Avis de motion 531-2022 - Modification règlement sur la circulation des camions et véhicules outils**

M. Vincent Breton, conseiller au siège #5, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le Règlement portant le numéro 531-2022, modifiant le Règlement 337-2003 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la 8e rue Est.

Un projet de règlement est également déposé à la présente.

#### **14 - DIVERS**

Aucun sujet.

#### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2022-08  
222**

#### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35.

---

Vanessa Roy, mairesse

---

Christiane Lacroix, directrice générale